

Les signes officiels de qualité et d'origine des produits alimentaires : séance du 19 juin 2018

SÉANCES PUBLIQUES

PUBLIÉE LE 20/06/2018

Saisine liée : LES SIGNES OFFICIELS DE QUALITÉ ET D'ORIGINE DES PRODUITS ALIMENTAIRES

Revoir l'intégralité de la séance du 19 juin

Programme de la séance :

Communications du Président Patrick Bernasconi

Intervention d'Etienne GANGNERON, président de la Section de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation

Présentation de l'avis

Déclarations des groupes

Vote

Avis a été présenté par Dominique Marmier et Jean-Louis Joseph au nom de la section de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation

Initiés par la France, les 5 signes officiels de qualité et d'origine (SIQO) sont les seuls, parmi les nombreuses mentions figurant sur les étiquettes des produits alimentaires, à être garantis par l'État et reconnus au niveau européen. Les « promesses » qu'ils offrent portent sur l'origine (AOP/AOC, IGP), le respect de l'environnement et du bien-être animal (Bio), une qualité supérieure (Label Rouge) ou encore une recette traditionnelle (STG) ; elles font l'objet de contrôles réguliers. Outre les garanties apportées aux consommatrices et aux consommateurs, les quelque 1 100 produits sous SIQO permettent aux agriculteurs de différencier leurs productions et donc de mieux les valoriser. Parallèlement, ils contribuent à dynamiser les territoires grâce aux patrimoines gastronomiques, paysagers et culturels qu'ils entretiennent.

Pour autant, les SIQO doivent aujourd'hui relever des défis. Dans cet objectif, le CESE formule des préconisations pour améliorer leur connaissance par les consommateurs, renforcer et élargir leurs promesses face aux attentes de la société, ou encore favoriser et soutenir leur développement.